



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Hilti France

Valable à partir de novembre 2020



NOS ENGAGEMENTS

Le groupe Hilti (« Hilti ») s'efforce de réduire son empreinte écologique. La présente politique détaille les sections du Code de conduite de Hilti sur le développement durable et notre approche de la gestion des questions environnementales. Elle définit les règles de base dans ce domaine et leur application.

La politique environnementale correspond à une part importante de la stratégie de développement durable de Hilti et constitue la base du système de gestion environnementale (SGE) selon la norme ISO 14001.

La présente politique s'applique à Hilti Corporation et à toutes les filiales détenues directement ou indirectement par Hilti Corporation, par participation majoritaire ou minoritaire si Hilti contrôle la direction, ainsi qu'à ses employés, notamment les membres du de la direction., les cadres et les managers, les stagiaires et notre personnel intérimaires.

Politique environnementale
Date / Version : Novembre 2020 / 1.0
Procédure : Conformité HSE
Publié par : Directeur de la conformité



Les fondamentaux

- Nous nous efforçons de réduire l’empreinte écologique de nos services et de nos produits.
- Nous respectons et nous nous conformons aux règles et réglementations environnementales applicables.
- Nous atteignons nos objectifs environnementaux et apportons des améliorations opérationnelles.
- Nous promovons la sensibilisation à l’environnement au sein de l’entreprise et de notre chaîne d’approvisionnement.

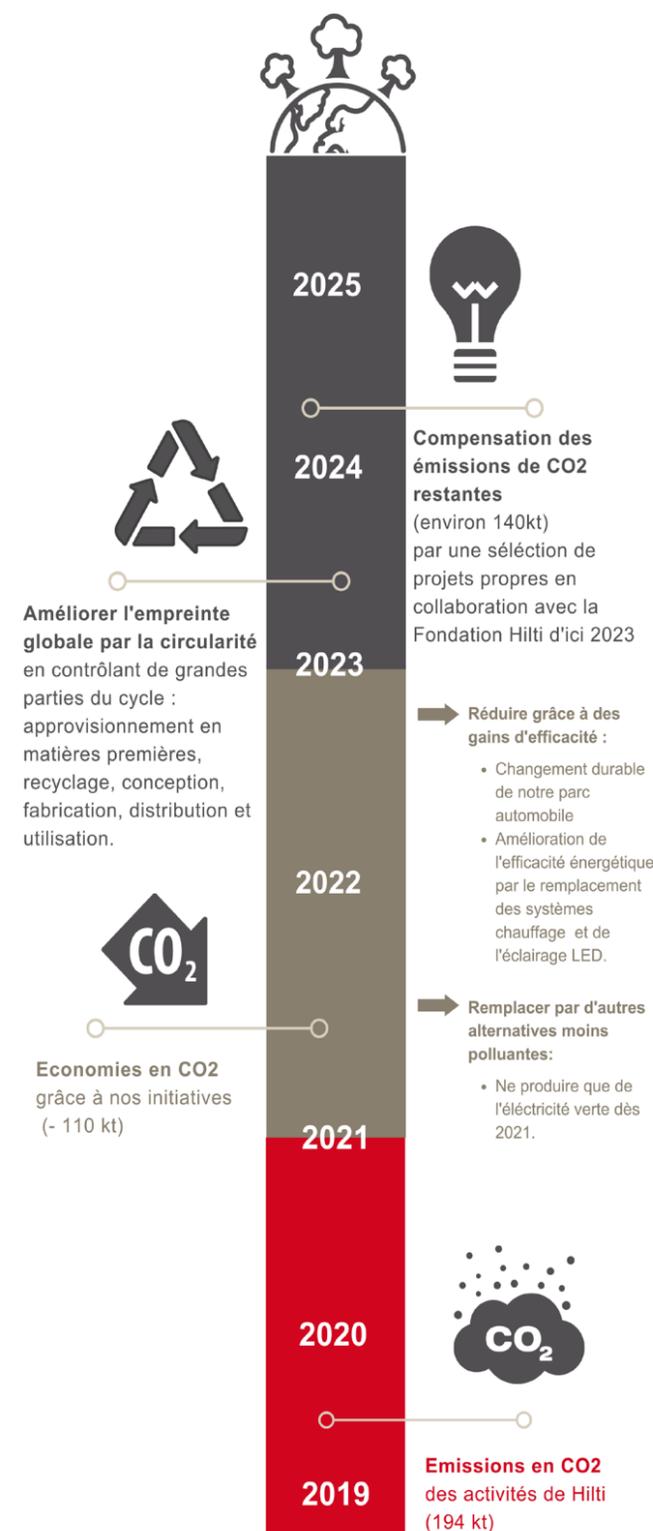
Application des règles

1. Nous réduisons notre empreinte écologique :

- a) en devenant une société neutre en CO2 dans le champ d’application 1, 2, et pour les déplacements professionnels d’ici 2023 ;
- b) en réduisant continuellement : notre consommation d’énergie et de matières premières, nos déchets, notre consommation d’eau, nos émissions et notre pollution sonore ;
- c) en adoptant des pratiques appropriées de gestion des déchets pour réduire, réutiliser, recycler et éliminer les déchets sans rejets

2. Nous respectons les règles et réglementations :

- a) en mettant en œuvre des processus qui reposent sur des bases de données pour surveiller notre environnement réglementaire et administrer les rôles et responsabilités connexes ;
- b) en nous efforçant de maintenir notre certification au titre de la norme ISO 14001



3. En ce qui concerne nos objectifs environnementaux :

- a) nous fixons des objectifs d’amélioration continue ;
- b) nous identifions des opportunités de minimiser l’impact environnemental potentiel des produits et services de Hilti ;
- c) nous remplaçons l’utilisation de matériaux et de substances présentant des effets potentiellement dangereux sur l’environnement, le bien-être et la santé humaine ;
- d) nous enregistrons et évaluons les effets de nos activités sur l’environnement et les traduisons en objectifs et indicateurs d’amélioration ;
- e) nous misons sur la transparence et créons des rapports internes pour stimuler l’amélioration de la circularité des produits ;
- f) nous intégrons les principes circulaires dans la conception et l’approvisionnement, et nous menons une évaluation du cycle de vie pour vérifier l’efficacité et le caractère recyclable des ressources ;
- g) nous réduisons les emballages dans les consommables et la logistique (notamment avec des emballages recyclables et réutilisables) ;
- h) nous aidons les clients à optimiser l’utilisation de leur parc d’outils ;
- i) nous organisons une collecte et un recyclage de niveau supérieur pour les outils en fin de vie ;
- j) nous intensifions la réutilisation des matériaux (p. ex., en utilisant des pièces de rechange pour réparer, en recyclant les boîtes à outils et en recyclant les batteries)

- k) nous intégrons des considérations environnementales en visant la construction passive et l’efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments et les bâtiments restaurés, et en cherchant autant que possible à respecter les meilleures pratiques ;
- l) le cas échéant, nous développons des plans d’action pour la biodiversité spécifiques à chaque site ;
- m) selon la situation, nous incluons des mesures d’adaptation au changement climatique dans notre planification.

4. Nous mettons en avant la sensibilisation environnementale :

- a) en veillant à ce que les collaborateurs connaissent la politique environnementale de Hilti et leurs propres responsabilités, en leur offrant les compétences et la formation nécessaires ;
- b) en contraignant et incitant notre chaîne d’approvisionnement à respecter les normes environnementales ;
- c) en encourageant le partage des bonnes pratiques environnementales dans nos opérations ;
- d) en rendant compte de nos progrès aux parties prenantes internes et externes.



DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La devise de Hilti est « Nous créons avec passion des clients enthousiastes et construisons un avenir meilleur ». Pour contribuer à « construire un avenir meilleur », Hilti France s'engage à agir de manière responsable sur le plan environnemental.

Je confirme que l'entité juridique dont je suis responsable respecte la politique environnementale de Hilti avec les principes fondamentaux suivants :

1. Nous nous efforçons de réduire l'empreinte écologique de nos services et de nos produits.
2. Nous respectons les règles et réglementations environnementales applicables.
3. Nous atteignons nos objectifs environnementaux et apportons des améliorations opérationnelles.
4. Nous promovons la sensibilisation à l'environnement au sein de l'entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement.

Signature :

Nom en caractères d'imprimerie : Guillaume Aberlenc

Date : 27 novembre 2020

